

sujets Canadiens en choisissant la cité d'Ottawa pour être le siège futur du gouvernement provincial, mais en même temps nous demandons respectueusement à Votre Excellence que l'Union Fédérale de toutes les colonies de l'Amérique du Nord ayant été proposée par les aviseurs constitutionnels du gouvernement impérial, et aux gouvernements des autres colonies qui, en cas d'une telle union, désireraient avoir une voix dans le siège du gouvernement; il n'est pas expédient maintenant de prendre aucune mesure pour l'érection d'édifices publics à Ottawa."

Les débats se sont continués jusqu'au lever de la séance.

CORPORATION.

"Vingt-deux conseillers de ville, outre le maire-suppléant, étaient présents à la dernière séance de notre corporation. Voici le résumé des travaux de nos édiles durant cette soirée: Lecture d'une lettre de messieurs Baring, frères, de Londres, annonçant qu'ils ont disposé des débentures de la cité de Québec pour un montant de \$14,000. Les sommes perçues sur les marchés, durant le mois de janvier, se sont élevés à \$148.93. L'usage de la salle Jacques-Cartier pour y tenir deux réunions de tempérance a été refusé à monsieur Healy. Une indemnité de \$60 a été accordée à madame Isabella Marshall pour dommages causés par Peau dans la cave de la maison où elle réside. Sur motion de monsieur Pope, secondé par J. P. Rhéaume, le maire-suppléant a été prié de communiquer avec le maître-général des postes, au sujet de l'irrégularité de l'arrivée de la malle-quotidienne par le chemin du Grand Tronc; aussi, de communiquer avec les autorités militaires dans le but de démolir cette partie du mur en dehors de la porte Saint-Jean, qui projette sur le grand chemin. Sur motion de monsieur Irvine, secondé par monsieur Robertson, il a été résolu que le conseil accordera volontiers le terrain nécessaire pour la construction d'édifices propres à y tenir les exhibitions provinciales et locales, et qu'il contribuera avec les citoyens à l'érection de telles bâtisses. Sur motion de monsieur Baillargé, secondé par monsieur Irvine, il a été finalement résolu que le comité des réglemens fut prié de prendre en considération la collification des réglemens relatifs aux affaires de la cité, et de les publier, tels qu'amanchés, en volume.—*Le National.*

NOUVELLES DIVERSES.

—Monsieur Stanislas Drapeau a été nommé agent du Bureau des Terres.

—Imitant l'exemple de monsieur Renaud, monsieur Cauchon a résigné comme directeur du Chemin de fer du Nord.

—L'abbé Chiniquy a donné dernièrement, à Montréal, des lectures qui ont été très suivies. On dit qu'il doit être prochainement à Québec.

FEU A LA POINTE LÉVIS.—L'incendie qui s'est déclaré jeudi à la Pointe-Lévis, s'est développé avec une effroyante rapidité, activé qu'il était par un furieux vent du nord-est. En peu de temps six ou sept maisons ont été détruites et sans les efforts déployés par ceux qui étaient présents, plusieurs autres maisons auraient été la proie des flammes. Parmi ceux qui ont perdu leurs propriétés on mentionne M. Louis Lemieux où le feu a originé, et MM. Laurent Lemieux, Jean Poiré et Olivier Bégin.—*Journal de Québec.*

FEU.—Nous apprenons que, dans la journée de mercredi dernier, le presbytère de Saint-Georges de la Beauce a été la proie des flammes. Des ouvriers, y travaillaient depuis quelque temps et l'on rapporte que les progrès du feu ont été si rapides que rien n'a pu être sauvé.

CORRESPONDANCE.

DES AVANTAGES DU SYSTÈME BABY-SIMARD-GAUVREAU.

Monsieur le rédacteur,

1. Comme quoi monsieur Baby est une économie pour la province: Lors du grand feu de Québec le gouvernement vint en aide aux incendiés au moyen d'un prêt de \$400,000. Si l'on déduit la perte éprouvée sur les débentures qui étaient de 20 pour cent il reste \$320,000, ajoutez à cela les assurances payées \$140,000. Total \$460,000. Ces \$460,000 ont fourni de l'ouvrage aux ouvriers de Québec pendant six ans, à une et demie et deux piastres par jour. On avait pourtant les Prevost et compagnie. Monsieur Baby a tiré du coffre public la petite somme de \$730,000 et il n'a fait travailler que deux ou trois cents ouvriers pendant deux ans,—une belle économie, ma foi!..... Où est la balance, *mon vieux François?*.....

2. Comme quoi il est avantageux d'être cabaleur de Baby et commis de P. Gauvreau: En 1857, un monsieur Thomé Plumeau fut envoyé à Belle-Isle pour y chasser et pêcher au compte du gouvernement. A son retour on lui paya \$360 pour ses services, et monsieur Baby empocha dix par cent pour avoir placé un homme dont on n'avait besoin qu'en temps d'élection. Aussi le petit Thomé s'est-il signalé dans l'élection de Rimouski, et surtout dans l'élection de ce cher petit maire. Un des commis de monsieur Gauvreau a aussi quelques *items* dans les comptes publics.

Page 103, des comptes publics, J. B. Derome services rendus jusqu'à 1857 £51.

Page 105. J. B. D. Travaux faits et plans tracés pour l'Hôpital de Marine, Québec, £1,516 13 4. Total £1,567 13 4.

Franchement monsieur Gauvreau, combien avez vous payé à monsieur Derome, en sus des £67 13 4?

Pour bien comprendre ceci, il est bon de savoir que, quoique plus que moi-

sieur Gauvreau, monsieur Derome n'est ni un architecte ni un ingénieur civil; et que monsieur Gauvreau fut payé £62 5 10 pour deux mois de salaire comme surintendant de ces travaux.

3. Quelques paiements faits à la maison Simard et compagnie, dont les comptes en détail seraient curieux à voir:

Page 91 des comptes publics. Clinic, Simard et compagnie. Divers articles pour phares £1,019 9 4. Do 148 12 0.

Ajoutez à cela les 10 par cent de monsieur Baby et prenez en note que ce ne sont pas les seuls que l'on pourrait citer.

4. Comme quoi les gens de Baby, notamment les Gauvreau, travaillent pour le plus grand bien du chemin du Nord!

Au lieu de choisir des ingénieurs capables auxquels on eût donné un traitement de 4 ou 5 piastres par jour. Monsieur Baby a engagé une foule de Gauvreau à \$2½ par jour, qui étaient payés pour ne rien faire, tandis que messieurs Trudeau et Verret faisaient tout le tracé des explorations faites. Ces employés sont demeurés plusieurs jours à Trois-Rivières et une quinzaine à Montréal. Dans cette dernière ville on les regardait comme un spécimen curieux, mais peu enviable, de la gent québécoise. Leur retour a été signalé par les faits et gestes ordinaires de ces messieurs. Dans l'intérêt du chemin ils ont *crevé* des chevaux pour lesquels il fallu payer £22 et quelques chelins. En arrivant à Québec, étant entrés pour se *réchauffer* ces messieurs laissèrent les plans et les devis complétés dans le coffre de la voiture, un malin passe emporte les plans et il fallut mettre la police sur chemin. Tout cela dans l'intérêt du chemin de la

RIVE NORD.

DÉCES.

A Saint-Lambert, le 13 de janvier dernier, Marie-Victoria, premier enfant de M. Narcisse Dion cultivateur du lieu.

Jeudi dernier, à Saint-Michel, comté de Bellechasse, le révérend M. Narcisse Charles Fortier, curé de la dite paroisse.

Vendredi dernier, à Saint-Roch de Québec, à l'âge de 41 ans, M. Edouard Turgeon, pilote.

Le 7 du courant, au même lieu, à l'âge de 86 ans, sieur J. B. Arial.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située soubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

L. M. GAUVREAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.